

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 27 octobre 2025

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

FILLOFOOT

Le plateau du 08/11/2025 sera en ligne mercredi via footclubs—Foot Animation & Loisir.

FOOT A 5

L'engagement pour les plateaux de novembre et décembre est reporté et possible jusqu'au **28 octobre 2025** via footclubs—Foot Animation & Loisir.

CRITERIUMS JEUNES FEMININES

Le calendrier des rencontres sera publié à la fin du mois.
La Commission vous rappelle que la FMI sera utilisée pour ces compétitions.
La première journée est fixée au 8 novembre 2025.

COURRIERS

529719 CHANTELOUP LES VIGNES US

Demande du club d'un délai supplémentaire pour engager une équipe U13F et U15F en critérium.
La Commission attend une réponse pour le 27/10/2025